

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Vincent TISSO, Maire.

Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS,

Absentes avec procuration :

Absents excusés :

Madame Nadine CUSIN a été désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Nadine CUSIN, Présidente de séance, demande d'approuver le procès-verbal rendu du Conseil Municipal du 04 octobre 2022. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

A L'ORDRE DU JOUR

- Contractualisation emprunt – Budget Principal 2022
- Décision modificative n° 3 du budget principal
- Convention 30 Millions d'Amis
- Points divers

1) Contractualisation emprunt – Budget Principal 2022

Vu la délibération D22-25 autorisant l'achat d'une maison individuelle,
Considérant la nécessité d'emprunter une partie de la somme pour financer le projet,
Considérant la consultation bancaire menée auprès de trois établissements bancaires,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'après étude, la commune retient la proposition de financement du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant emprunté : 220 000€
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe : 2,60%
- Frais de dossier : 220€
- Echéance trimestrielle constante : 4 439,78€
- Coût financier : 43 615€
- Déblocage des fonds : en totalité, à signature du contrat
- Remboursement anticipé : possible sans préavis, avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

Après avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à cette offre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 13 voix pour, et 1 abstention (Mme Odette LAUDE)

2) Décision modificative n° 3 du budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements en annexe, afin de régulariser les opérations sur le budget prévisionnel 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE la décision modificative.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 13 voix pour, et 1 abstention (Mme Odette LAUDE)

3) Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis - 'Stérilisation et identification des chats errants sauvage'

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la campagne de capture et de stérilisation des chats errants menée sur le territoire de la commune, la Fondation 30 Millions d'Amis a été contactée pour nous accompagner financièrement.

Il est donc proposé de conclure une convention de partenariat pour l'année afin de poursuivre les actions de stérilisation mises en place, et maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire. La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des puces électroniques, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE M le Maire à signer la convention, et le versement de la participation financière accordée.

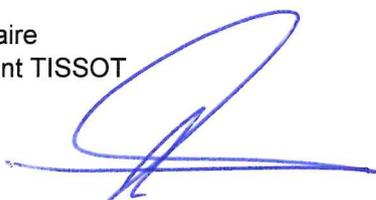
Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Points divers et questions

- NEANT

La séance est levée à 21h06.

Le Maire
Vincent TISSOT

A blue ink signature of Vincent TISSOT, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Nadine CUSIN

A black ink signature of Nadine CUSIN, featuring a complex, scribbled pattern of lines.